

## DÉCISION DU MAIRE du 11 décembre 2024

**Objet :** Tarifs communaux 2025 – « CIMETIERES »

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122- 22 - alinéa 2 relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire ;

VU la délibération n°2020/07/02 du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal :

- a délégué ses pouvoirs au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, conformément à l'article L 2122-22 alinéa 2, « de fixer, dans la limite de 1 600 € par tarif, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal », avec obligation de rendre compte à chaque Conseil Municipal, des décisions prises ;

CONSIDERANT qu'il convient, chaque année, de réactualiser les tarifs communaux ;

### DECIDE

- Article 1** Les tarifs communaux concernant les concessions et les diverses taxes "CIMETIERES" sont fixés pour l'année 2025 comme indiqué au tableau ci-annexé.
- Article 2** La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Article 3** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal à la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Article 4** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Comptable du Trésor, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Au POULIGUEN, le 11 décembre 2024  
Le Maire,

Norbert SAMAMA



# TARIFS COMMUNAUX 2025 - CIMETIERES

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID : 044-214401358-20241211-2024\_30\_SG-AR

LIBELLE	UNITE	TARIFS 2024	TARIFS 2025
<b>CIMETIERES</b>			
<b>1 - CONCESSIONS</b>			
<b>Concessions traditionnelles</b>			
15 ans	Concession simple	320,00 €	340,00 €
30 ans	Concession simple	660,00 €	arrêt de la durée
<b>Concessions en columbarium</b>			
Attribution d'un emplacement	Forfait	1 010,00 €	1 060,00 €
15 ans	2 places	320,00 €	340,00 €
30 ans	2 places	660,00 €	arrêt de la durée
<b>2 - REVENTE CAVEAUX BON ETAT</b>			
1 place		530,00 €	560,00 €
2 places		1 060,00 €	1 113,00 €
3 places		1 590,00 €	1 670,00 €
<b>3 - REVENTE DE CAVEAUX ETAT MOYEN</b>			
1 place		270,00 €	285,00 €
2 places		530,00 €	556,00 €
3 places		800,00 €	840,00 €
<b>4 - TAXES CAVEAU PROVISOIRE</b>			
Droit d'entrée	Forfait	40,00 €	42,00 €
Mise en dépôt de 1 à 7 jours	Journée	4,00 €	4,00 €
Mise en dépôt + de 7 jours	Par jour sup.	10,00 €	11,00 €
<b>5 - VACATIONS DE POLICE</b> <small>(application art. R. 2213-53 du CGCT)</small>			
Simple	L'unité	30,00 €	30,00 €
<b>6 - RENOUELEMENT 5 ANS PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR</b>			
			30,00 €